

## PHASE DE DIALOGUE AVEC LES FAMILLES ORIENTATION 3EME

CALENDRIER

PROCEDURE A SUIVRE

### ETAPE 1

#### PHASE PROVISOIRE DE L'ORIENTATION : SAISIE DU 23 JANVIER AU 6 MARS 2023

Les familles doivent saisir une intention d'orientation :

- La voie générale et technologique ou STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)
- La voie professionnelle :
- avec une seconde professionnelle (bac pro 3 ans)
- avec un CAP (2 ans)

*3 choix possibles au maximum à classer par ordre de préférence*



Je me connecte au portail Scolarité Services avant le 6 Mars 2023 :

<https://teleservices.ac-poitiers.fr/ts>

Je choisis le service « orientation ».

Je consulte le guide d'accompagnement remis à mon enfant pour cette procédure. Il est également disponible sur le site du collège :

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-argentor>

En cas de besoin, contacter le secrétariat au 05 45 31 80 85 ou le professeur principal de votre enfant.

### ETAPE 2

#### EXAMEN DES DEMANDES DES FAMILLES EN CONSEIL DE CLASSE

Le conseil de classe émet un avis sur les demandes des familles

- Favorable (projet cohérent par rapport aux résultats et au travail)
- Réservé (projet qui nécessite du travail et de l'investissement supplémentaires ou une autre orientation)
- Défavorable (projet incohérent par rapport aux résultats et au travail)

### ETAPE 3

#### PRENDRE CONNAISSANCE DE L'AVIS DU CONSEIL DE CLASSE A PARTIR DU 20 AU 24 MARS 2023

Travail spécifique avec le professeur principal pour les élèves ayant un projet réservé et incohérent

DU 20 AU 24 MARS 2023, JE PRENDS CONNAISSANCE DE L'AVIS DU CONSEIL DE CLASSE SUR LE TELESERVICE ORIENTATION .

JE COCHE ET VALIDE

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER